

# **JAMP-CALCIUM CITRATE + VITAMINE D 1 000 UI<sup>MC</sup> – Supplément de calcium et de vitamine D**

**OCTOBRE 2013**

**Marque de commerce :** Jamp-Calcium Citrate + Vitamine D 1 000 UI

**Dénomination commune :** Calcium (citrate de)/vitamine D

**Fabricant :** Jamp

**Forme :** Comprimé croquable

**Teneur :** 500 mg - 1 000 UI

## **Avis de refus**

---

### **DESCRIPTION DU MÉDICAMENT**

Jamp-Calcium Citrate + Vitamine D<sup>MC</sup> combine 500 mg de citrate de calcium et 1 000 UI de vitamine D. Il aide au développement et au maintien de la santé osseuse et dentaire. L'usage de calcium combiné avec une quantité suffisante de vitamine D, de même qu'une alimentation saine et de l'exercice effectué régulièrement, peuvent réduire les risques de développement de l'ostéoporose. Plusieurs préparations combinant différents sels de calcium et de la vitamine D sont présentement inscrites sur les listes, et ce, présentées sous diverses formes et teneurs. Il s'agit de la première évaluation de Jamp-Calcium Citrate + Vitamine D<sup>MC</sup> par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).

### **VALEUR THÉRAPEUTIQUE**

Un argumentaire clinique dans lequel diverses études sont citées pour appuyer la pertinence de l'association du citrate de calcium et de la vitamine D est soumis par le fabricant pour l'évaluation de la valeur thérapeutique.

L'INESSS a pour sa part retenu les recommandations des organismes suivants : U.S. Preventive Services Task Force (USPSTF) (Moyer 2013), Institute of Medicine (Institute of Medicine 2011), Ostéoporose Canada (Papaioannou 2010) et la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (Reid 2009). Quoique l'USPSTF émette certaines réserves quant à la pertinence d'une supplémentation en calcium et en vitamine D, l'ensemble des autres lignes directrices recommande une supplémentation quotidienne en calcium de 200 mg à 1 300 mg et de 400 UI à 2 000 UI en vitamine D.

Comme l'INESSS a déjà reconnu la valeur thérapeutique de l'association du citrate de calcium et de la vitamine D et qu'il reconnaît aussi la pertinence de la teneur de 500 mg – 1 000 UI, il est d'avis que ce produit satisfait au critère de la valeur thérapeutique.

### **JUSTESSE DU PRIX ET RAPPORT ENTRE LE COÛT ET L'EFFICACITÉ**

Le coût mensuel du traitement avec Jamp-Calcium Citrate + Vitamine D 1 000 UI<sup>MC</sup>, à raison d'un comprimé deux fois par jour, est de 7,44 \$. Lorsque la comparaison est réalisée sur la base d'un apport quotidien de 1 000 mg de calcium, il ressort que le coût de traitement est supérieur ou équivalent à celui des deux associations de citrate de calcium et de vitamine D actuellement inscrites (7,20 \$ et 7,44 \$). Il appert également que le coût de traitement est supérieur à celui des associations de carbonate de calcium et de vitamine D, peu importe la teneur de vitamine D (4,08 \$ et 7,20 \$).

<p>Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (L.R.Q., chapitre A-2.1).</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Du point de vue pharmacoéconomique, une analyse de minimisation des coûts est réalisée par l'INESSS comparant Jamp-Calcium Citrate + Vitamine D 1 000 UI<sup>MC</sup> à l'ensemble des associations de calcium et de vitamine D en comprimés inscrites à la liste. Ce choix de comparateur repose sur deux hypothèses. Dans un premier temps, pour une teneur correspondante, l'efficacité des sels de citrate et de carbonate est jugée équivalente. Dans un deuxième temps, en l'absence de données probantes démontrant un effet thérapeutique incrémental pour l'apport quotidien de 2 000 UI de vitamine D comparativement à une dose inférieure, l'hypothèse d'une efficacité similaire est retenue. Ainsi, pour un apport quotidien de 1 000 mg de calcium, l'analyse montre que le coût de traitement mensuel avec Jamp-Calcium Citrate + Vitamine D 1 000 UI<sup>MC</sup> (7,44 \$) est supérieur au coût moyen pondéré des associations de calcium et de vitamine D considérées (7,20 \$). Ce coût est obtenu à partir des statistiques de facturation de la RAMQ pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2013. Puisque cette différence n'est pas justifiée, l'INESSS est d'avis que le produit ne satisfait pas aux critères économique et pharmacoéconomique.

#### **CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION ET SUR LES AUTRES COMPOSANTES DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX ET CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES (ÉCONOMIE DE LA SANTÉ, OBJET DU RÉGIME GÉNÉRAL, CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES)**

Outre les considérations et les éléments d'information déjà présentés, aucun autre point n'a été retenu.

#### **RECOMMANDATION**

La recommandation de l'INESSS tient compte principalement des éléments suivants :

- Une supplémentation quotidienne en calcium de 200 mg à 1 300 mg et de 400 UI à 2 000 UI en vitamine D est jugée pertinente.
- Le coût de traitement mensuel de Jamp-Calcium Citrate + Vitamine D 1 000 UI<sup>MC</sup> est supérieur au coût moyen pondéré des associations de calcium et de vitamine D.

En tenant compte de l'ensemble des critères prévus à la loi, l'INESSS recommande au ministre de ne pas inscrire Jamp-Calcium Citrate + Vitamine D 1 000 UI<sup>MC</sup> sur les listes de médicaments.

#### **PRINCIPALES RÉFÉRENCES UTILISÉES**

- **Institute of Medicine.** Food and Nutrition Board. Dietary Reference Intakes for Calcium and Vitamin D. [site web] Washington, DC: National Academy Press, 2011. Disponible à : <http://ods.od.nih.gov/factsheets/vitamind/> (consulté le 12 mai 2012).
- **Moyer VA.,** Vitamin D and Calcium Supplementation to Prevent Fractures in Adults: U.S. Preventive Services Task Force Recommendation Statement. *Ann Intern Med* 2013;158(9):I-36.
- **Ostéoporose Canada.** L'ostéoporose et vous. Comment choisir un supplément [ressource électronique]. Ottawa, ON : Ostéoporose Canada; 2011. Disponible à [http://www.osteoporosecanada.ca/index.php/ci\\_id/5534/la\\_id/2.htm](http://www.osteoporosecanada.ca/index.php/ci_id/5534/la_id/2.htm) (consulté le 18 juin 2012).
- **Papaoannou A, Morin S, Cheung AM, et coll.** 2010 clinical practice guidelines for the diagnosis and management of osteoporosis in Canada : summary. *CMAJ* 2010;182(17):1864-73.
- **Reid RL, Blake J, Abramson B, et coll.** Mise à jour sur la ménopause et l'ostéoporose 2009. *J Obstet Gynaecol Can* 2009;31(1):S1-S56.

*Note : D'autres références, publiées ou non publiées, ont été consultées.*

Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).